

Rapport

Consultations publiques



Plan de gestion des matières résiduelles
2024-2031
MRC de Rimouski-Neigette

Table des matières

1	Mise en contexte	3
2	Obligations légales	3
3	Procédure de consultation	4
3.1	Diffusion de l'information.....	4
3.2	Démarche de consultation.....	4
3.2.1	Assemblée.....	4
3.2.2	Écocentre	5
3.2.3	Construction, rénovation et démolition	5
3.2.4	Information, sensibilisation, éducation.....	5
3.2.5	Industries, commerces et institutions	6
3.2.6	Le monde agricole	6
3.2.7	Autres.....	6
3.2.8	Conclusion des assemblées	6
3.3	Sondage.....	7
3.3.1	Matière organique	7
3.3.2	Matières recyclables	7
3.3.3	Résidus ultimes	7
3.3.4	Écocentre	8
3.3.5	Information.....	8
3.3.6	Général.....	8
3.4	Dépôt de mémoires	9
3.4.1	Conseil jeunesse de la MRC de Rimouski-Neigette.....	9
3.4.2	La Couverte, construction communautaire.....	9
3.4.3	Carrefour international bas-Laurentien pour l'engagement social.....	10
3.5	Ouverture d'une boîte vocale et d'une boîte courriel.....	11
4	Conclusion et recommandation	12
5	Annexes.....	16
5.1	Annexe A – Avis public de consultation	16
5.2	Annexe B – Rapport d'assemblées	17
5.3	Annexe C – Mémoire du CJI.....	24
5.4	Annexe D – Mémoire de La Couverte, construction communautaire.....	27
5.5	Annexe E – Mémoire du CIBLE	38

1. Mise en contexte

La MRC de Rimouski-Neigette est dans l'obligation d'établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire et de le réviser aux cinq ans, et ce, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*. Le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) définit le PGMR comme *une action favorisant l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : axée sur la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation des matières résiduelles et la gestion sécuritaire des installations d'élimination*. En novembre 2022, un projet de plan révisé a été adopté par le conseil de la MRC.

Le PGMR comprend quatre principales sections, soit le portrait de la MRC, le portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles, le diagnostic territorial et le plan d'action, qui dicte les actions à poser au cours des prochaines années afin d'améliorer la performance de la MRC en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles.

2. Obligations légales

Afin de se conformer à la Loi, le projet de plan adopté doit être soumis à des consultations publiques. La loi prévoit que :

- 53.13. La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan.
- 53.14. Au moins 45 jours avant la tenue des assemblées publiques, la municipalité régionale rend public sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.
- 53.15. Au cours des assemblées publiques, la municipalité régionale s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

À l'issue de ces assemblées, la municipalité régionale dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la municipalité régionale.
- 53.16. Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.

3. Procédure de consultation

La MRC a diffusé un avis public le 26 janvier 2023 annonçant la tenue de consultations publiques portant sur le PGMR (disponible à l'annexe A). Des assemblées virtuelles (une pour les citoyens et une pour les ICI) ont été prévues pour le 22 mars 2023, soit plus de 45 jours après la diffusion de l'avis public, conformément à la Loi. D'autres modes de consultations ont également été proposés, notamment la participation à un sondage en ligne, l'ouverture d'une boîte courriel, l'ouverture d'une boîte vocale et l'acceptation de mémoires. Le tableau suivant résume les modes de consultation et leur accessibilité :

Date	Étape	Actions posées
26 janvier	Annonce des consultations	Lancement du sondage
		Ouverture de la boîte courriel pour le dépôt de mémoires et partage d'un gabarit
		Ouverture de la boîte vocale
		Diffusion de l'avis public et du sommaire dans le journal l'Avantage
		Projet de PGMR disponible dans les bureaux municipaux pour consultation
1 ^{er} mars	Fermeture du sondage	
22 mars	Fermeture de la boîte courriel et de la boîte vocale	
22 mars	Assemblée virtuelle en ligne	

3.1 Diffusion de l'information

Afin de propulser les consultations, la MRC a eu recours à plusieurs outils. En plus de l'avis public dans le journal, les pages Facebook de la MRC et des municipalités ont été exploitées. Un événement Facebook a également été créé pour chacune des assemblées¹. De plus, une copie papier du PGMR a été envoyée à chacune des municipalités. Celle-ci est disponible pour consultation par les citoyens au bureau municipal, tel que requis par la LQE. Finalement, deux semaines après la publication du sondage, une courte vidéo de vulgarisation a été publiée afin d'intéresser les gens sur le sujet et les inciter à participer. Cette vidéo a également été diffusée au début de l'assemblée virtuelle comme mise en contexte et est toujours disponible² sur la page Facebook de la MRC.

3.2 Démarche de consultation

3.2.1 Assemblée

Dans l'optique où ces consultations se veulent neutres et un espace sécuritaire de partage et de discussion pour les citoyens et les ICI, des démarches ont été effectuées afin d'obtenir un accompagnement pour l'animation des assemblées. La firme Niska de Sherbrooke a été choisie, notamment puisqu'elle avait déjà vécu une expérience similaire en animant les consultations virtuelles pour le projet de PGMR de la Ville de Sherbrooke. La consultation avec les ICI a rassemblé trois participants, dont deux partenaires, soit une personne représentant la Ville de Rimouski et une personne représentant l'organisme local de synergie. L'autre personne présente représentait la coopérative La Couverte, introduite plus loin dans ce document. Bien

¹ <https://www.facebook.com/events/1339988160176345>

² <https://www.facebook.com/MRC.Rimouski.Neigette/videos/737921614384777>

que peu de personnes étaient présentes, cette consultation a permis une rencontre entre les différents acteurs et a également mené à des échanges constructifs résultant entre autres en une rencontre entre la Coopérative et la Ville. Pour ce qui est de la consultation en soirée, ce sont treize citoyens qui ont participé.

Les échanges ont permis de mettre en évidence des besoins et des idées qui ont été rassemblées sous forme de thématiques. Les principaux points du rapport de Niska, disponible à l'annexe B, sont présentés dans les sections suivantes.

3.2.2 Écocentre

- Mettre en place des partenariats pour que les particuliers et les entreprises puissent avoir accès aux gisements de matériaux qui sont dans les écocentres.
- Avoir des infrastructures qui simplifient la restauration des matériaux avec un entreposage directement à l'écocentre, là où des organisations comme la Couverte pourrait réutiliser directement les matériaux.
- Permettre à la population de passer par un prétri pour récupérer le matériel recyclable à l'écocentre.
- Organiser des points de chute et d'approvisionnement sur le territoire, soit des lieux d'entreposage pour accueillir des matériaux récupérables.
- Imaginer la mise en place d'écocentres satellites mobiles (point de dépôt) sur le territoire pour pallier les disparités territoriales.

3.2.3 Construction, rénovation et démolition

- Rendre accessibles des conteneurs prédivisés pour la population afin de trier à la source les matériaux lors de rénovations.
- Valoriser le tri en amont en créditant les frais d'élimination ou émettre des crédits d'impôt.
- Viser le maintien à domicile des aînés avec la possibilité de faire des rénovations à moindre coût grâce à la récupération de matériaux.
- Encourager l'accès à des matériaux gratuits pour la population (via le réemploi) dans un contexte d'inflation.
- Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la déconstruction tout en faisant la promotion des bienfaits de la rénovation.

3.2.4 Information, sensibilisation, éducation

- Transformer le service de collecte des encombrants afin qu'il y ait davantage de réduction à la source et de réemploi.
- Normaliser la récupération des matières organiques dans l'espace public : îlots à trois voies dans les parcs, les lieux de loisir, etc.
- Travailler sur la confiance et sur le sentiment d'être utile comme citoyen écoresponsable en communiquant davantage sur le cheminement des matières recyclables.
- Réglementer plus sévèrement le compostage et le recyclage auprès de la population.
- Sensibiliser les citoyens et les ICI sur la réduction à la source.
- Parler des bons coups et des pratiques écoresponsables dans les médias locaux.
- Sensibiliser les commerces locaux sur la gestion des plastiques à usage unique.

- Organiser des visites au lieu d'enfouissement technique, à la plateforme de compostage et à l'écocentre pour faire prendre conscience à la population des conséquences de la mauvaise gestion des matières résiduelles.
- Réaliser des campagnes d'information sur la modernisation du système de consigne.

3.2.5 Industries, commerces et institutions

- Engager davantage la responsabilité sociale des entreprises, notamment dans leur propre gestion des matières résiduelles.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire des ICI en leur offrant du support.
- Encourager le compostage et le recyclage des ICI, notamment pour les commerces saisonniers comme les relais de motoneige.
- Proposer un document d'information sur les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles via la Chambre de commerce, par exemple.

3.2.6 Le monde agricole

- Donner la possibilité de récupérer les plastiques agricoles non lavés.
- Trouver une alternative pour l'emballage des balles.
- Repenser le cycle de vie des plastiques agricoles.

3.2.7 Autres

- Interdire les objets à usage unique : gobelets, lingettes.
- Bien arrimer les actions locales, régionales, provinciales et fédérales.
- S'inspirer des mesures novatrices des régions voisines et les implanter au sein de la MRC.
- Sensibiliser à la réparation et lutter contre l'obsolescence programmée.
- Diffuser la mise en place de bibliothèques d'outils sur le territoire.
- Exiger une meilleure performance de la Responsabilité Élargie des Producteurs.
- Sensibiliser à la sauvegarde des bâtiments patrimoniaux dans une visée écologique, mais aussi culturelle et architecturale.

3.2.8 Conclusion des assemblées

Dans son rapport la firme Niska conclut que dans l'ensemble, les échanges ont permis de constater que le projet de plan de gestion des matières résiduelles répond aux attentes et aux besoins du territoire. En effet dans les échanges avec les citoyens et les organisations présentes lors de la consultation, il n'apparaît pas qu'il y ait eu d'oublis majeurs dans les différentes mesures proposées. Cependant, les échanges ont permis d'identifier les principaux défis pour le prochain PGMR :

- Continuer à sensibiliser et à éduquer les populations afin de réduire à la source.
- Renforcer le soutien aux ICI avec des mesures proactives en particulier pour le secteur de la restauration.
- Engager une concertation multiacteurs afin d'identifier des réponses concrètes et adéquates aux défis de la déconstruction.

3.3 [Sondage](#)

Afin de récolter les suggestions, inquiétudes et recommandations de la population, un sondage a été mis en ligne dès l'annonce des consultations. Le sondage était personnalisé selon le type de répondant : citoyens ou ICI, afin d'adresser des enjeux qui leur sont spécifiques. Le sondage a été retenu comme moyen rapide pour consulter une population qui ne serait pas disponible pour l'assemblée ou encore, qui a peu de temps à dédier au processus. Dans l'ensemble, 36 personnes ont répondu au sondage. De ce nombre, 34 étaient des citoyens et deux étaient des représentants d'ICI. Pour les citoyens, 29 étaient des résidents de Rimouski, alors que deux habitaient Saint-Fabien et deux Saint-Anaclet-de-Lessard. L'ensemble des répondants sont des résidents permanents, pour la plupart des propriétaires habitant des maisons unifamiliales. La forte majorité des répondants se situaient dans la tranche d'âge des 32 à 64 ans. La section suivante détaille par catégorie les principaux commentaires récoltés.

3.3.1 Matière organique

- Seulement deux répondants ne participent pas à la collecte des matières organiques, puisqu'ils estiment qu'il y a trop de nuisance (odeur, vermine, etc.).
- Cinq répondants ont nommé être peu confiants lorsqu'ils doivent trier leurs matières pour le bac brun.
- Quatre citoyens ont mentionné ne pas laisser leurs résidus de tonte au sol : trois les mettent dans le bac brun alors qu'un utilise son bac à déchet.
- Onze citoyens ont mentionné ne pas mettre leur bac au chemin à chaque collecte.
- Deux commentaires ont été laissés en lien avec la qualité du compost remis lors de la distribution. Une famille préfère ne pas s'approvisionner auprès de la Ville alors qu'une autre s'est tournée vers le compostage domestique afin de s'assurer d'avoir un approvisionnement sain.
- Les répondants ont nommé être satisfaits avec l'horaire de collecte et précisent que la collecte fréquente des matières organiques permet de faciliter la gestion des odeurs.
- Une personne précise qu'elle apprécie la modulation des collectes selon la saison (plus fréquente à l'été, plus espacée à l'hiver).

3.3.2 Matières recyclables

- Cinq citoyens ne mettent pas leur bac au chemin à chaque collecte.
- Dix-neuf citoyens mentionnent que leurs bacs sont à pleine capacité ou débordent lorsqu'ils les mettent au chemin.
- Douze citoyens ont nommé être peu confiants lorsqu'ils doivent trier leurs matières pour le bac bleu.
- Deux citoyens mentionnent que des matières recyclables se retrouvent dans l'environnement les jours de collectes. Celles-ci s'échappent des bacs ou des camions.

3.3.3 Résidus ultimes.

- Dix citoyens ne mettent pas leur bac au chemin à chaque collecte.
- Dix-sept répondants mentionnent que leurs bacs sont à moins de 50 % de capacité lorsqu'ils les mettent au chemin.

- Concernant la fréquence de collecte, 21 répondants sont d'avis qu'il serait bénéfique de réduire la fréquence de collecte du bac noir.

3.3.4 Écocentre

- Parmi les 32 répondants, sept ne visitent pas l'écocentre, 20 le visite une à deux fois par année et cinq le visite trois à dix fois.
- Onze répondants mentionnent avoir des enjeux de véhicule pour visiter l'écocentre.
- Quatre citoyens nomment ne pas avoir le temps de visiter l'écocentre.
- Faire des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'écocentre, sensibiliser les citoyens sur les options offertes lors de la remise de permis de construction et obliger la valorisation des matériaux lors de l'octroi de permis sont les moyens ciblés par les répondants afin de favoriser une saine gestion des résidus de CRD.
- Dans les commentaires, trois citoyens ont souligné vivre des frustrations vis-à-vis l'impossibilité de récupérer des items autre que les portes et fenêtres à l'écocentre.
- Un citoyen souhaite obtenir davantage d'information sur la destination et le processus de valorisation des matières récupérées.
- Un citoyen souhaite la mise en place d'un service facilitant le transport de matières vers l'écocentre, comme une plateforme d'autopartage ou le prêt/location de véhicule.

3.3.5 Information

- Dix-sept répondants ont mentionné souhaiter participer à des ateliers de réparation d'objets.
- Seize répondants ont mentionné souhaiter visiter le lieu de compostage.
- Douze répondants ont mentionné souhaiter participer à des formations en ligne sur la gestion des matières résiduelles (GMR).
- Onze répondants ont mentionné souhaiter visiter le lieu d'enfouissement technique.
- Dix répondants ont mentionné ne pas souhaiter participer à des événements concernant les matières résiduelles.
- Un citoyen s'inquiète sur la gestion du lixiviat et se demande si celui-ci a un impact sur la qualité de l'eau de la rivière Rimouski.

3.3.6 Général

- Deux citoyens ont nommé souhaiter voir davantage de mesures afin d'encadrer les producteurs de résidus de CRD, avec des suggestions allant jusqu'à l'interdiction de certains matériaux problématiques.
- Deux citoyens souhaitent davantage d'efforts de la part des ICI, que ce soit via un accompagnement ou des mesures plus sévères comme la remise de constats d'infraction.
- Un citoyen a soulevé qu'il manque de liens vers des organismes qui aident les personnes vulnérables et les nouveaux arrivants, ce qui permettrait une meilleure circulation des encombrants et serait bénéfique autant pour les individus que l'environnement.
- Trois citoyens souhaitent que l'emphase soit mise sur la réduction à la source.

- Un citoyen souhaite l'interdiction des gobelets à café et d'emballages jetables, comme il se fait dans d'autres MRC.
- Un citoyen suggère de fournir des bacs à déchets plus petits pour les résidents afin de les encourager à réduire leurs déchets.

3.4 [Dépôt de mémoires](#)

La population a également été invitée à s'exprimer via le dépôt de mémoires. Ceux-ci pouvaient être envoyés par courriel ou déposés en main propre à la MRC. Trois mémoires ont été reçus, un par le Conseil jeunesse de la MRC de Rimouski-Neigette, un par La Couverte, construction communautaire et un par le Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (CIBLES).

3.4.1 [Conseil jeunesse de la MRC de Rimouski-Neigette](#)

Le Conseil Jeunesse Intermunicipal (CJI) a pour objectif de renforcer la participation des jeunes de 15 à 30 ans dans les prises de décisions municipales, mais aussi de mettre en place de plus en plus d'actions par, pour et avec les jeunes du territoire. Le CJI a axé son mémoire sur les habitudes de gestion des matières résiduelles des entreprises et industries de la MRC. Il est d'avis que les réglementations actuelles n'incitent pas suffisamment les entreprises à changer leurs pratiques. Le CJI croit que devant l'absence de réglementation municipale et provinciale, il n'est pas surprenant que peu d'actions soient mises en place par celles-ci. Ainsi, ils proposent l'instauration d'une réglementation municipale. Afin d'assurer un suivi, le CJI recommande la mise en place de visites d'inspection et de sensibilisation ou encore la mise en place de comités GMR au sein des entreprises. Parallèlement, ils proposent de cibler certaines entreprises afin de dresser un portrait des freins à la saine gestion des matières résiduelles, afin de pouvoir plus facilement les accompagner par la suite. Le CJI recommande aussi la remise d'un prix à l'entreprise la plus écologique de la MRC de Rimouski-Neigette. Le CJI croit que les citoyens seraient davantage portés à visiter ces établissements. En résumé, le CJI croit que sont les entreprises et industries qui peuvent avoir un impact significatif sur le volume de déchets émis et traités dans la MRC. Le mémoire complet est disponible en Annexe C.

3.4.2 [La Couverte, construction communautaire](#)

La Couverte, construction communautaire est une coopérative de solidarité œuvrant comme entrepreneur spécialisé en charpenterie menuiserie sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. La coopérative souhaite entreprendre en économie sociale et solidaire pour offrir une alternative communautaire et écoresponsable en construction. Le mémoire ayant été déposé concerne principalement les résidus de CRD. La Couverte souhaite que l'écocentre se dote d'infrastructures rendant possible la restauration simple de matériaux et leur entreposage directement sur place, évitant les frais qu'exigerait le transport des matériaux. Cet endroit pourrait à la fois servir de point de chute pour les résidus et de point d'approvisionnement en matériaux seconde main. Les infrastructures pourraient être utilisées par divers partenaires comme La Couverte ou Atout services, par exemple. La Couverte propose l'organisation de corvées bénévoles afin de permettre la restauration de matériaux et leur revente à bas prix. Elle suggère également l'embauche d'une équipe permanente à l'écocentre dont le travail serait de mettre de côté les pièces réutilisables et les restaurer. Elle aimerait également que les zones de dépôt à l'écocentre soient divisées en deux (restauration complexe ou impossible d'un côté et réemploi avec restauration simple de l'autre) et qu'un accès aux personnes et

entreprises qui observent la réglementation applicable à la circulation sur les chantiers de construction (ASP construction et port des équipements de protection individuelle) soit donné. La Couverte suggère que le tri à la source des entreprises en CRD soit récompensé en créditant les frais d'élimination et que des conteneurs prédivisés pour faciliter le tri à la source soit accessibles pour les particuliers et les PME. La Couverte propose également l'ajout d'un espace pour la récupération des boiseries et moulures avec une valeur patrimoniale et l'ajout d'un espace de récupération d'électroménagers pour réparation. Finalement, il est suggéré d'offrir davantage d'assistance aux visiteurs de l'écocentre afin de les orienter à travers les différentes zones de dépôt et de réaliser des capsules vidéo éducatives sur la déconstruction sélective. Le mémoire complet est disponible en Annexe D.

3.4.3 Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (CIBLES)

Le CIBLES a pour mission de favoriser une meilleure compréhension des enjeux internationaux (dont l'environnement) ainsi que de stimuler l'engagement de la population du Bas-Saint-Laurent à l'égard d'un monde plus solidaire, plus juste et plus écologique. Pour y parvenir, ils offrent des activités d'éducation à l'écocitoyenneté mondiale sur des thèmes tels que le développement durable, la justice climatique, l'engagement citoyen et la consommation responsable. Dans son mémoire, le CIBLES y va de trois principales recommandations. La première est de recentrer le message sur la réduction à la source et la consommation responsable plutôt que sur le tri des matières. Partant de la logique que "le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas", le discours des organisations municipales et gouvernementales doit s'ajuster et cibler la racine du problème, à savoir la surconsommation et la surproduction. Le CIBLES souligne que l'action 23 est la seule qui cible la sensibilisation, mais qu'elle ne concerne que le tri. Il serait souhaitable qu'elle inclue également la réduction à la source. La seconde recommandation est de proposer des activités d'ISÉ qui font davantage place à la sensibilisation et à l'éducation. Le CIBLES est d'avis que même si l'information sur la GMR est essentielle, elle n'est pas suffisante pour induire des changements profonds et durables dans les comportements des citoyens, notamment parce qu'elle ne s'attarde pas suffisamment aux dimensions relationnelles et systémiques. Le CIBLES suggère de bonifier le plan d'action afin d'y inclure davantage d'actions liées à la sensibilisation et l'éducation. Concrètement, il est proposé de mieux distinguer les orientations 4 et 5, à savoir "augmenter le partage d'information sur les services offerts" et "sensibiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle" de manière à orienter davantage cette dernière sur des mesures qui visent à sensibiliser et éduquer. Le CIBLES souligne également qu'il serait important d'offrir des animations dans les camps de jour, les milieux scolaires, communautaires et professionnels, les bibliothèques ou les parcs. Finalement, pour sa troisième recommandation, le CIBLES propose d'intégrer des critères d'écoresponsabilité dans le choix des projets et des événements soutenus par la MRC de Rimouski-Neigette. Il suggère d'encourager l'utilisation de verres en consigne, dont l'usage est de plus en plus répandu lors des grands festivals, en offrant un accompagnement, le financement, voire le prêt du matériel nécessaire. Le CIBLES estime que de manière plus large, l'ensemble des planifications et politiques territoriales devraient être arrimées à cet objectif de réduction des déchets. Il célèbre le fait que le plan d'action en agriculture urbaine (PAU) de Rimouski-Neigette inclut un objectif lié à la gestion des matières résiduelles en le liant à des actions spécifiques du PGMR, ce qui est un excellent exemple de transversalité et de cohérence. Le mémoire complet est disponible en Annexe E.

3.5 Ouverture d'une boîte vocale et d'une boîte courriel

Les citoyens avaient l'option lorsqu'ils appelaient la ligne Infobac de la MRC de laisser leur contribution sous forme de message vocal. Ils pouvaient également envoyer leurs questions et leurs interventions par courriel. Un message téléphonique et un courriel ont été reçus par la même personne. Celle-ci souhaitait exprimer les enjeux qu'elle vivait en lien avec la gestion des algues à Rimouski, un thème qui ne relève pas du Plan de gestion des matières résiduelles. Un suivi a tout de même été effectué.

4. Conclusion et recommandation

L'ensemble des commentaires recueillis dans le cadre des consultations a été analysé afin d'évaluer les changements à intégrer au PGMR. Il est possible de conclure que les mesures présentées dans le projet de PGMR permettaient d'adresser les enjeux soulevés par la population. Ainsi, les modifications intégrées dans le PGMR soumis à Recyc-Québec relèvent principalement de précisions et de modifications mineures. Toutefois, plusieurs suggestions fournies par la population seront pertinentes à garder en tête lors de la mise en œuvre du plan d'action, c'est pourquoi le tableau suivant sera un outil essentiel lors de cette étape. Afin de faciliter la lecture, les différentes suggestions, problématiques et pistes de solutions récoltées dans le cadre des consultations sont présentées dans cette section par catégorie. Pour chacune, les commentaires et enjeux soulevés et la possibilité d'intégration au PGMR sont présentés.

Suggestion, commentaire ou enjeu	Intégration au PGMR
Matières organiques	
Participation à la collecte des matières organiques à améliorer	Mesure 1, 11, 12
Trop de contaminants dans le compost remis aux citoyens	Mesure 20
Étendre la collecte des matières organiques à l'espace public	Mesure 7, 12, 18
Lutter contre le gaspillage alimentaire par les ICI	Mesure 6
Encourager les ICI à participer à collecte des matières organiques	Mesure 11, 12
Organiser des visites au site de compostage.	Mesure 20
Matières recyclables	
Améliorer la gestion des plastiques agricoles	Mesure 10
Bacs de matières recyclables trop petits pour les quantités générées	Mesure 20
Manque de confiance dans le tri des matières	Mesure 7, 10, 19, 20
Matières se retrouvant dans l'environnement lors des journées de collecte	Mesure 7
Exiger une meilleure performance de la Responsabilité Élargie des Producteurs	Mesure 10
Résidus ultimes, encombrants et réduction à la source	
Interdire les objets à usage unique	Mesure 8
Sensibiliser à l'impact de l'utilisation des objets à usage unique	Mesure 19, 20
Réduire la fréquence de collecte du bac noir	Mesure 7
Transformer le service de collecte des encombrants afin qu'il y ait davantage de réduction et de réemploi	Mesure 14, 15
Sensibiliser les citoyens et les ICI à la réduction des déchets à la source	Mesure 20, 22, 23
Recentrer le message sur la réduction à la source et la consommation responsable plutôt que sur le tri des matières.	Mesure 3, 20, 22, 23
Sensibiliser à la réparation	Mesure 23
Organiser des visites au site d'enfouissement technique	Mesure 20
Établir des liens avec les organismes qui aident les personnes vulnérables ou les nouveaux arrivants pour le réemploi d'encombrants	Mesure 19

Suggestion, commentaire ou enjeu	Intégration au PGMR
Écocentre	
Donner l'accès aux matières récupérées aux citoyens	Mesure 3, 4, 5
Avoir des infrastructures qui simplifient la restauration des matériaux avec un entreposage directement à l'écocentre	
Permettre à la population de passer par un prétri pour récupérer le matériel réemployable à l'écocentre	
Imaginer la mise en place d'écocentres satellites mobiles (point de dépôt) sur le territoire pour pallier les disparités territoriales.	Mesure 2
Augmenter le partage d'information sur valorisation des matières récupérées	Mesure 19
Mettre en place un service facilitant le transport de matières vers l'écocentre, comme l'autopartage	Mesure 14, 15
Offrir davantage d'assistance aux visiteurs de l'écocentre afin de les orienter à travers les différentes zones de dépôt	Mesure 5
Réaliser des capsules vidéo éducatives	Mesure 19
Résidus de construction, rénovation et démolition	
Encadrer les producteurs de CRD dans la gestion des résidus, avec des suggestions allant jusqu'à l'interdiction de certains matériaux problématiques	Mesure 8, 9
Récompenser le tri à la source des CRD en créditant les frais d'élimination	Mesure 5
Rendre accessibles des conteneurs prédivisés	Mesure 16, 17
Ajouter un espace pour la récupération des boiseries et moulures avec une valeur patrimoniale et un espace de récupération d'électroménagers pour réparation.	Mesure 5
Encourager l'accès à des matériaux gratuits	Mesure 3, 5
Encourager les entreprises à opter pour la déconstruction	Mesure 16, 17

Suggestion, commentaire ou enjeu	Intégration au PGMR
Information, sensibilisation et éducation	
Parler des bons coups et des pratiques écoresponsables dans les médias locaux	Mesure 19, 20, 21
Proposer des activités d'ISÉ qui font davantage place à la sensibilisation et à l'éducation	
Offrir des animations dans les camps de jour, les milieux scolaires, communautaires et professionnels, les bibliothèques ou les parcs.	
Mettre en place des formations en ligne sur la GMR	
Intégrer des critères d'écoresponsabilité dans le choix des projets et des événements soutenus par la MRC de Rimouski-Neigette	Mesure 18, 22
ICI	
Engager un peu plus la responsabilité sociale des entreprises notamment dans leur propre gestion des matières résiduelles	Mesure 11, 12
Proposer un document d'information sur les bonnes pratiques en dressant le portrait des freins à la saine gestion des matières résiduelles	Mesure 19, 20
Remettre un prix à l'entreprise la plus écologique de la MRC de Rimouski-Neigette	
Général	
Arrimer les actions locales, régionales, provinciales et fédérales	Mesure 10
S'inspirer des mesures novatrices des régions voisines et les implanter au sein de la MRC	Mesure 5, 9, 11, 14, 16

5. Annexes

5.1 Annexe A – Avis public de consultation



AVIS est donné que la MRC de Rimouski-Neigette tiendra, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, **une assemblée de consultation** publiques à l'égard du Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 aux dates et aux liens suivants :



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

CONSULTATION ENTREPRISES

15 MARS 2023 de 9h à 11h

Lien assemblé : <https://us02web.zoom.us/j/84081857525>

CONSULTATION CITOYENNE

15 MARS 2023 de 19h à 21h

Lien assemblé : <https://us02web.zoom.us/j/84081857525>

La MRC révisé son *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)*, afin d'identifier des objectifs et des moyens de réduire et de valoriser ses matières résiduelles d'ici 2029. Ces assemblées de consultation publique ont pour objectifs d'entendre les opinions et suggestions des citoyens, groupes et organismes quant au Plan de gestion des matières résiduelles.

Tous les citoyens et les représentants d'organismes ou d'entreprises sont invités à s'exprimer sur cette proposition de projet.

D'AUTRES MOYENS SONT MIS À VOTRE DISPOSITION DE RECUEILLIR VOS SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES :

- Via notre boîte vocale destinée à cet effet
- Via notre boîte courriel destinée à cet effet
- Déposez un mémoire écrit

Ces moyens seront disponibles jusqu'au 1^{er} mars 2023.

Le document et les modalités de participation aux consultations publiques sont disponibles :

- www.mrcrimouskineigette.qc.ca/environnement/matieres-residuelles/
- aux bureaux des municipalités de la MRC et aux bureaux de la MRC situés à Rimouski

Des questions ? Contactez-nous à consultations@mrc-rn.ca ou au **418-725-2222**

Donné à Rimouski, ce 25 janvier 2023. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Maxime Dubé.

SOMMAIRE

CONTEXTE

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 est réalisé par la MRC de Rimouski-Neigette afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les municipalités et la MRC. Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, dont le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI), et le secteur de la rénovation, construction et démolition (CRD). On retrouve à l'intérieur du document le portrait de la MRC, le portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles, le diagnostic territorial, incluant les bons coups et les enjeux et le plan d'action 2023-2029.

PLAN D'ACTION ET OBJECTIFS

Afin d'améliorer sa performance, de diminuer les coûts rattachés à la gestion de la matière résiduelle et la MRC s'est dotée de cinq grandes orientations dans son plan d'action:

- Augmenter l'offre de proximité
- Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire
- Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition
- Augmenter le partage d'information sur les services offerts
- Responsabiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle

Par ces orientations, la MRC vise l'atteinte de ces objectifs:

- De réduire de 10% la quantité de matière enfouie de la MRC
- De recycler 75% des matières recyclables
- Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici
- Recycler 60% de la matière organique
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition.

Ces éléments vous interpellent?

Vous avez des interrogations, des suggestions et de idées? Joignez-vous à nous le 22 mars 2023!

>1203711

5.2 Annexe B – Rapport d’assemblées



CONSULTATIONS PUBLIQUES DU
PROJET DE PLAN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Sherbrooke, 26 mars 2023

Cette offre est valide pour une durée de 30 jours

Préparé par

Matthieu Piegay

Coopérative Niska



RAPPEL DU CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de l'élaboration du PGMR, la Loi sur la qualité de l'environnement exige la tenue d'une consultation publique suivant l'adoption du projet de PGMR. La consultation a lieu le 22 mars 2023 pour recueillir les commentaires et les dernières propositions de la population en regard des actions et des mesures proposées dans ce projet de PGMR.

Pour répondre à cet exercice légal, la MRC de Rimouski-Neigette a fait appel à Niska afin d'organiser et d'animer deux périodes de consultations publiques en formule virtuelle. Ces deux rencontres ont permis d'alimenter puis de préciser des propositions en lien avec les six orientations du plan d'action. Cette synthèse pourra ainsi alimenter les différentes mesures inscrites dans les six orientations suivantes :

- Augmenter l'offre de service
- Optimiser les équipements, services et mécanismes en place sur le territoire
- Développer les filières moins performantes
- Augmenter le partage d'information sur les services offerts
- Responsabiliser les utilisateurs

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

Les échanges ont permis de mettre en évidence des besoins et des idées sur des thèmes différents. Organisés en thèmes, les idées sont reprises tels que nommés par les personnes dans la consultation.

L'écocentre : un partenariat à développer

- Développer des partenariats avec l'écocentre notamment sur le développement d'une économie circulaire
- Ouvrir des partenariats avec l'écocentre pour que les particuliers et les entreprises puissent avoir accès aux gisements de matériaux qui sont dans les écocentres.
- Penser à une structure un peu plus organisée avec l'écocentre
- Aider les écocentres à se départir de leurs gisements
- Protéger les piles de bois facilement restaurable avec un abri dans l'écocentre

- Avoir des infrastructures qui simplifient la restauration des matériaux avec un entreposage directement à l'écocentre, là ou des organisations comme la Couverte pourrait réutiliser directement les matériaux
- Organiser les premières discussions avec l'écocentre/le personnel de la MRC et les entreprises intermédiaires pour envisager les premières actions à mettre en place de concert.
- Faire des ententes entre l'écocentre et des organismes qui gèrent la récupération des matériaux
- Encourager la collaboration entre les écocentres du bas St Laurent : échanger sur les bonnes pratiques, prendre des décisions collectives sur des enjeux communs
- Permettre à la population de passer par un pré-tri pour récupérer le matériel recyclable à l'écocentre

D'autres points de chutes à penser sur le territoire

- Organiser des points de chutes pour des résidus qui pourraient par la même devenir des points d'approvisionnement, un lieu d'entreposage pour accueillir des matériaux récupérables
- Imaginer la mise en place d'écocentre satellite, mobile (point de dépôt) sur le territoire pour pallier aux disparités territoriales.
- Envisager un autre emplacement que celui de l'écocentre pour organiser un point de chute
- Identifier un lieu alternatif où les matériaux pré triés à la source pourraient être déposés en toute sécurité

Le tri : une pratique à penser à la source

- Pour l'élimination des déchets, créer des divisions pour pouvoir trier à la source les matériaux lors de rénovation, puis recycler étapes par étape chaque division.
- Valoriser ce temps de tri en amont en se faisant créditer des frais d'élimination ou d'avoir un crédit d'impôt
- Identifier un lieu alternatif où les matériaux pré triés à la source pourraient être déposés en toute sécurité

La récupération : un enjeu écologique et économique

- Développer des pratiques écoresponsables et diminuer les coûts dans la récupération de matériaux
- Viser le maintien à domicile des aînés avec la possibilité de faire des rénovations à moindre coût grâce à la récupération de matériaux
- Encourager l'accès à des matériaux gratuits pour la population issus de la récupération dans un contexte d'inflation

La construction, la déconstruction : principal défi

- Penser des solutions plus écologiques dans la construction
- Encourager les entreprises à aller vers la déconstruction sélective plus que vers la démolition afin diminuer un des plus gros gisements de rejets de matériaux du territoire.
- Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la déconstruction tout en faisant la promotion du bienfait de la rénovation
- Augmenter la performance de récupération des résidus de construction liés à la démolition
- Identifier le coût que représenterait la mise à disposition de containers pré-divisés pour les entrepreneurs
- Développer des lieux attirés pour le dépôt matériaux de construction

L'accompagnement et l'éducation de la population

- Accompagner la population dans le traitement des matières résiduelles
- Rendre accessible à la population des alternatives moins génératrices de matières résiduelles
- Transformer le service de collecte des encombrants afin qu'il y ait davantage de réduction et de réutilisation des encombrants
- Continuer à travailler sur les efforts réalisés par les acteurs sur la gestion des encombrants
- Sensibiliser la population aux nouvelles approches, nouveaux lieux, nouvelles divisions grâce à l'appui d'une nouvelle ressource
- Normaliser la récupération des matières organiques dans l'espace publique : îlots à trois voies dans les parcs, les lieux de loisirs...

Sensibilisation et communication pour donner confiance aux citoyens

- Travailler sur la confiance et sur le sentiment d'être utile comme citoyens écoresponsables en communiquant davantage sur le cheminement des matières recyclables.
- Normaliser, réglementer plus sévèrement les pratiques de compostage et de recyclage auprès de la population.
- Développer un plan de communication gouvernementale sur les conduites en matière de recyclage et compostage.
- Sensibiliser les citoyens et les ICI sur la réduction des déchets à la source
- Parler des bons coups sur les pratiques éco-responsables dans les médias locaux
- Valoriser le processus de circuit-court dans la gestion des déchets sur le territoire
- Sensibiliser les commerces locaux sur la gestion des plastiques à usage unique
- Organiser des visites dans les lieux d'enfouissement techniques, la plate-forme de composte, l'écocentre pour faire prendre conscience à la population, aux entreprises des conséquences de la mauvaise gestion des matières résiduelles.
- Faire des campagnes d'information sur les nouvelles consignes

Un suivi plus important à faire auprès des Industries Commerces et Institutions

- Engager un peu plus la responsabilité sociale des entreprises notamment dans leur propre gestion des matières résiduelles
- Lutter contre le gaspillage alimentaire pour les ICI en leur offrant du support
- Encourager le compostage et le recyclage pour les ICI notamment pour les commerces saisonniers comme les relais de moto neige
- Proposer un document d'information sur les bonnes pratiques en gestion de matières résiduelles via la chambre de commerce par exemple.
- Sensibiliser les grandes entreprises à réduire ou à repenser le conditionnement des produits

Le monde agricole et ses défis du recyclage

- Donner la possibilité de récupérer les sacs de plastiques agricoles non lavés
- Trouver une alternative pour l'emballage des balles
- Penser et assurer un cycle de vie complet pour les plastiques agricoles

Les objets à usage unique

- Interdire les objets à usage unique : gobelet, lingettes.
- Sensibiliser l'impact de l'utilisation des objets à usage unique
- Contraindre les détaillants qui vendent des objets à usage unique à mettre devant les tablettes un affichage rappelant leurs conditions d'utilisation
- Avoir des incitatifs financiers pour les détaillants pour mettre de l'avant des produits réutilisables

Autres :

- Bien arrimer les actions locales, régionale, provinciales et fédérales
- Aller chercher les innovations dans les régions voisines et les implanter au sein de la MRC
- Sensibiliser à la réparation pour lutter contre l'obsolescence programmée
- Diffuser la mise en place de bibliothèque d'outils sur le territoire
- Impliquer la SDE dans la gestion des matières résiduelles en la considérant un levier pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire.
- Proposer de l'aide aux commerces qui vont recevoir toutes les consignes
- Augmenter le tarif sur les consignes des canettes
- Exiger que le gouvernement donne les moyens pour faire fonctionner la Responsabilité Élargie des Producteurs
- Organiser des corvées de restauration avec des bénévoles
- Sensibiliser à la sauvegarde des bâtiments patrimoniaux dans une visée écologique mais aussi culturelle et architecturale
- S'assurer de la sécurité physique des personnes qui pourraient faire de la collecte

CONCLUSION DE LA CONSULTATION

Les échanges ont permis de constater que l'ensemble du nouveau plan de matières des gestion résiduelles réponds aux attentes et aux besoins du territoire. En effet dans les échanges avec les citoyens et les organisations présentes lors de la consultation, il n'apparaît pas que qu'il y ait eu d'oublis majeurs dans les différentes mesures proposées.

Cependant, les échanges ont permis d'identifier principaux défis pour le prochains PGMR :

- Continuer à sensibiliser et à éduquer la population pour réduire la gestions des matières résiduelles à la source
- Renforcer le soutien aux Industries Commerces et Institutions avec des mesures pro-active en particulier pour le secteur de la restauration
- Engager une concertation multi-acteurs pour s'assurer que les défis liés à la déconstruction trouvent des réponses concrètes et adéquates

5.3 Annexe C- Mémoire du CJJ



DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

Contexte d'étude : Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 est réalisé par la MRC de Rimouski-Neigette afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les municipalités et la MRC. Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, dont le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI), et le secteur de la rénovation, construction et démolition (CRD).

Rappel : Pour favoriser notre compréhension, nous recommandons fortement de vous présenter brièvement et de nous expliquer votre situation. Exprimez-nous le plus clairement possible votre position sur le sujet en étude.

Coordonnées

Prénom et nom : Justine Cavanagh et Xavier Gravel

Nom d'organisme (s'il y a lieu) : Conseil jeunesse intermunicipal
Territoire desservi (s'il y a lieu) : MRC Rimouski-Neigette

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel : cjj@mrc-rn.ca

Mémoire

Cher conseil de la MRC,

À la suite des recommandations faites dans l'année précédente, nous tenons, en tant que comité jeunesse intermunicipal, à vous communiquer notre avis par rapport au programme de gestion des matières résiduelles émis pour 2023-2029. Nous tenons à axer ce mémoire sur les habitudes de gestion des matières résiduelles des grosses entreprises et industries de la MRC.

Pour amorcer notre réflexion par rapport aux habitudes de gestion de déchets des entreprises et industries, le dernier rapport du PGMR indique que la moyenne de l'inventaire des matières recyclables, toutes catégories confondues, du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) s'élève à 50%. Plusieurs facteurs

peuvent expliquer ce résultat, mais il est évident que les réglementations actuelles n'incitent pas suffisamment les entreprises à changer leurs pratiques. Il est facile d'observer au sein de plusieurs industries l'absence de réel système de récupération de déchets, aussi simple que le papier. Devant l'absence de réglementation municipale et provinciale sur ces simples principes, on ne peut s'étonner qu'aussi peu d'actions soient mises en place par ceux-ci. Ainsi, l'instauration de normes municipales s'avèrent essentielles pour assurer la moindre avancée. Nous proposons d'ajouter une action au moyen 8 du sommaire du plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 : *Moderniser les règlements portant sur la GMR afin de favoriser une saine gestion*. L'action serait de cibler des ICI de la MRC pour dresser le portrait des freins à la saine gestion des matières résiduelles et/ou les politiques d'entreprises en matière de GMR.

Une fois la réglementation implantée, il sera important de veiller à ce que les normes soient respectées et reconnues partout dans notre MRC, autant par les citoyens (qui sont en partie des employés de grandes entreprises), que par les gérants d'entreprises.

En réaction à ces faits, plusieurs pistes de solutions sont possibles selon nous. Il serait primordial de faire des inspections annuelles voire mensuelles afin de connaître les habitudes de gestion de chaque entreprise. Par la même occasion, ces visites pourraient servir à sensibiliser le personnel sur le tri des matières résiduelles. Ces inspections auraient pour but de faire respecter les normes et réglementations, sous peine d'amendes peu clémentes. Comme deuxième option, il y a la présence d'un comité d'employés dans chaque entreprise pour assurer la gestion des matières résiduelles, ainsi que le respect des normes. Ce comité aurait comme tâche de remplir un compte rendu sur les habitudes de gestion, et d'émettre un plan d'action visant l'amélioration de celles-ci.

Ces alternatives constituent plusieurs avantages, autant pour la MRC que pour les entreprises. Pour la MRC, les avantages sont simples ; les statistiques de gestion des déchets seraient meilleures et les objectifs du PGMR pourraient être atteints plus facilement si toutes les entreprises s'y mettaient réellement et assidûment. La MRC Rimouski-Neigette est reconnue pour ses pratiques avant-gardistes, qui ont su inspirer chez leurs semblables une envie de se démarquer à leur tour. Alors, pourquoi ne pas l'être en matière d'environnement? C'est pourquoi nous pensons que la MRC pourrait se placer dans un classement quelconque par rapport à ses homologues pour rayonner de nouveau.

Ceci dit, les entreprises y auraient aussi à gagner dans ces encadrements. Il serait avantageux pour elles de l'utiliser comme argument de vente. Il est évident qu'un citoyen moyen sera plus porté à aller vers l'entreprise ayant le meilleur rapport de gestion de ses déchets, que vers l'entreprise qui a le moins bon rapport. Pour approfondir cette option, il pourrait y avoir un titre de l'entreprise la plus responsable environnementalement parlant. Une nomination telle que " Entreprise la plus écologique de la MRC Rimouski-Neigette" peut s'avérer très attrayante pour une entreprise ainsi que pour un client comparant les différentes options. C'est pourquoi, nous recommandons d'ajouter ce titre incitatif qui correspond au moyen 11 du PGMR : *Mettre en place une tarification incitative pour la GMR sur l'ensemble du territoire*. Cela pourrait instaurer une émulation entre entreprises afin de constamment améliorer leurs résultats écologiques.

Pour conclure, bien que les actions individuelles aient leur importance, ce sont les entreprises et industries qui peuvent avoir un impact significatif sur le volume de déchets émis et traités de la MRC. Nous croyons que nos performances écologiques inspireront un sentiment de fierté aux citoyens d'habiter dans notre belle région qu'est la MRC Rimouski Neigette.

Conseil jeunesse intermunicipal

Suite au Projet 13-30 (consultations jeunesse qui ont eu lieu dans l'ensemble du territoire, mené par la Ville de Rimouski en collaboration avec plusieurs partenaires, dont COSMOSS Rimouski-Neigette et la MRC de Rimouski-Neigette), la première Politique jeunesse intermunicipale de la MRC a été adoptée en septembre 2020 par le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette et par l'ensemble de ses neuf municipalités. La première action concrète qui a découlé de cette politique jeunesse a été de mettre en place le tout premier Conseil jeunesse intermunicipal de la MRC de Rimouski-Neigette (CJI) pour répondre à un des besoins nommés par les jeunes, soit de Développer le pouvoir d'agir au sein de leur milieu de vie.

L'OBJECTIF PRINCIPAL de la création du Conseil jeunesse intermunicipal (CJI) est de renforcer la participation des jeunes de 15 à 30 ans dans les prises de décisions municipales, mais aussi de mettre en place de plus en plus d'actions PAR, POUR et AVEC LES JEUNES sur le territoire de Rimouski-Neigette.

5.4 [Annexe D – Mémoire de La Couverte, construction communautaire](#)

Mémoire
sur le plan de gestion des matières résiduelles révisé
PGMR 2023-2029

déposé par

Catherine Parent

membre travailleur, co fondateur et coordonnatrice générale

de

La Couverte Construction Communautaire

coopérative de solidarité à but non lucratif
entrepreneur spécialisé en charpenterie menuiserie

Dans le cadre de la consultation publique de la MRC de Rimouski-Neigette

À Rimouski, le 17 mars 2023

Coordonnées

Prénom et nom : Catherine Parent

Nom d'organisme (s'il y a lieu) : La Couverte Construction Communautaire - coopérative de solidarité à but non lucratif basée à Rimouski

Territoire desservie (s'il y a lieu) : MRC de Rimouski Neigette - des Basques et de la Mitis

Adresse complète : 246 Allée du Rosaire, Rimouski, G5L 3C8

Numéro de téléphone : 418 820-7392

Adresse courriel : coop.couverte@gmail.com

Site web : www.lacouverte.org

Table des matières

Introduction	2
Présentation de La Couverte Construction Communautaire	2
Faire de l'économie sociale en construction	3
Ce que nous faisons déjà pour l'environnement	3
Le projet des menus travaux	4
Résumé des objectifs du projet :	4
Suggestions et propositions en lien avec la valorisation des résidus CRD	5
Orientation 1 - Augmenter l'offre de proximité	5
Orientation 2 - Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de GMR sur le territoire	6
Orientation 3 – Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition	7
Orientation 5 – Sensibiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle	7
Conclusion	8
Annexe A - Fondements idéologiques à l'origine du projet La Couverte	10

Introduction

La Couverte, en tant qu'entrepreneur spécialisé en charpenterie menuiserie basé à Rimouski et oeuvrant dans les MRC de Rimouski-Neigette, les Basques et La Mitis, souhaite prendre part à la consultation publique concernant le PGMR afin de proposer des avenues qui permettraient à la MRC de Rimouski Neigette d'améliorer le rendement de valorisation des résidus CRD tout en respectant au mieux la hiérarchie des 3RV.

Présentation de La Couverte Construction Communautaire

La Couverte est un projet basé sur des prémisses issues de la décroissance¹ que j'ai moi-même co fondé avec Nathan Bouffard et Renaud Riconti. Avec l'aide de Édouard Gagnon Lachapelle et Laurence Des Lauriers Chouinard, nous nous sommes constitué.e.s en coopérative de solidarité à but non lucratif en février 2021.

La pandémie nous a permis de se poser des questions sur notre avenir collectif, sur notre autonomie et notre résilience dans un contexte de paralysie des grandes chaînes d'approvisionnement. Nous avons aussi ressenti le besoin de poser des actions concrètes à notre portée pour limiter les effets de la catastrophe environnementale et sociale qui nous guette. Entreprendre en économie sociale et solidaire pour offrir une alternative communautaire et écoresponsable en construction est la voie que nous avons choisie.

Alors que la crise du logement était déjà en train de devenir un état permanent à Rimouski, nous avions également envie de participer à préserver le patrimoine bâti par la création d'une offre de services accessible en rénovation résidentielle. Notre modèle d'affaire prend ainsi en compte la capacité de payer des membres utilisateurs, tout en essayant d'assurer un environnement de travail sain et inclusif pour les membres travailleurs qui partagent les valeurs de l'organisation. La hausse des taux d'intérêt, du prix de l'essence et l'inflation en général confirme l'importance de mettre en place des moyens de favoriser l'accessibilité à des modifications parfois urgentes et nécessaires pour le bien-être et la sécurité des petits propriétaires.

La mise en commun de nos valeurs résulte en une mission qui vise donc non seulement l'accessibilité, mais également la démocratisation des savoirs-faire, l'éducation populaire, la transparence, la mutualisation des biens matériels et immatériels et ultimement, l'autonomie collective. Les trois axes de développement que nous avons ciblés pour guider nos actions et nos décisions sont :

Communauté (autogestion, inclusivité, réduction des inégalités, éducation populaire, transmission des savoirs, mutualisation des ressources, autonomie collective)

Patrimoine Bâti (préservation des infrastructures existantes et de leur caractère architectural)

Environnemental (rénovation et valorisation des constructions existantes, sensibilisation au choix de matériaux durables, développement de pratiques éco responsable en lien notamment avec la gestion des matières résiduelles.)

Nous avons une licence d'entrepreneur spécialisé de la Régie du Bâtiment du Québec, un permis de commerçant itinérant et une gamme complète d'assurances. Nous sommes aussi membres de l'APCHQ et du pôle d'économie sociale. Nous sommes sur le point d'acquiescer la licence d'entrepreneur général dans le but de prendre en charge des chantiers complets en rénovation et de travailler pour des personnes morales et/ou dans le secteur commercial.

¹ Voir Annexe A ; fondements idéologiques

Cette démarche a très bien fonctionné jusqu'à maintenant, ce qui laisse croire qu'il y a bon nombre de personnes qui préfèrent faire l'effort d'aller chercher des matériaux gratuits pour leur redonner une deuxième vie que d'acheter neuf.

Le projet des menus travaux

La Couverte travaille actuellement à mettre sur pied un nouveau service en parallèle de ses opérations régulières. Ce projet touche aux trois axes de développement de la coopérative et mobilise de nombreux partenaires et aides financières dans le but d'en faire un projet structurant.

Il s'agit de réaliser de petites interventions (travaux de rénovation de moins d'une journée) chez des personnes âgées de 65 ans et plus ou en perte d'autonomie dans les MRC de Rimouski-Neigette et des Basques.

Menuiserie - Étanchéité - Réparation tôle - Gypse - Fenêtres - Poignées - Pose de solins - Réparation - Pose d'anti-rongeurs - Installation adaptées, etc.

Ce projet nous a également semblé être une bonne occasion de créer des ponts en lien avec le réemploi de matériaux, en faisant notamment appel à la communauté, mais également aux responsables de l'écocentre et de la gestion des matières résiduelles. En effet, l'accès à des matériaux usagés permettrait dans plusieurs cas d'éviter le détour par la quincaillerie et de sauver de nouveaux achats facturés aux bénéficiaires de services. Nous sommes présentement en processus de réflexion et de communication afin de cibler des avenues réalistes qui pourraient également bénéficier au reste de notre communauté dans l'avenir.

Résumé des objectifs du projet :

- Offrir un service adapté à une population vieillissante qui a des besoins spécifiques;
- Répondre à une demande pour laquelle l'offre est inexistante ou très rare;
- Participer au maintien à domicile des aîné.e.s dans le confort, la sécurité, le bien-être et la dignité ;
- Garder les aîné.e.s dans leurs communautés (occupation et vitalité du territoire, notamment en milieu rural) ;
- Donner un coup de main aux citoyen.ne.s dans un contexte d'inflation, de crise du logement et de pénurie de main d'oeuvre;
- Créer un réseau solidaire de référencement dans la région ;
- Participer à l'entretien et à la protection du patrimoine bâti en réglant les problèmes avant que des dommages importants exigent des travaux coûteux ou menant à la démolition (fort impact socioculturel, économique et écologique par rapport à la rénovation du patrimoine bâti existant.)

Enfin, ce projet est l'occasion de développer des réseaux d'entraide et des circuits courts permettant le réemploi de matériaux de construction au profit des usagers les plus vulnérables (mutualisation des ressources au niveau local pour adopter des pratiques éco-responsables).

Suggestions et propositions en lien avec la valorisation des résidus CRD

Ci-dessous se trouvent les orientations et mesures décrites dans le Sommaire du PGMR de 2023-2029 présenté par la MRC de Rimouski Neigette qui pourraient concerner notre entreprise et favoriser le développement de nouvelles pratiques dans le cadre de nos opérations. Certaines avenues sont applicables facilement, d'autres demandent la mobilisation de davantage de ressources et pourraient nécessiter une analyse de faisabilité plus poussée. Toutefois, la plupart des suggestions touchent à plus d'une mesure mentionnée dans le sommaire et pourrait faire une différence notable à long terme.

Orientation 1 - Augmenter l'offre de proximité

Mesure 3 – Favoriser le partage de matériel et d'outils entre les citoyens

Objectif 3 – Diminuer la consommation et favoriser l'accessibilité à des outils facilitant la réparation et la réutilisation.

Nous rêvons d'infrastructures rendant possible la restauration simple² de matériaux et leur entreposage directement à l'écocentre, évitant les frais qu'exigerait le transport des matériaux dans un autre lieu pour les restaurer. Cet endroit pourrait à la fois servir de point de chute pour les résidus et de point d'approvisionnement en matériaux seconde main. Les infrastructures pourraient être utilisées par divers partenaires comme La Couverte ou Atout services par exemple.

La mise à disposition d'un lieu d'entreposage assez grand serait déjà une avancée pour notre équipe puisque nous pourrions recueillir des dons en matériaux offerts par les membres de notre communauté et en faire profiter les bénéficiaires de menus travaux et possiblement nos membres utilisateurs.

Un tel projet soutenu par la MRC serait également en lien avec les mesures 4 - 5 - 18 - 19 et 27.

Mesure 4 – Soutenir les initiatives et projets ayant des retombées pour la collectivité favorisant les 3RV

Objectif 4 – Faciliter le support aux initiatives structurantes

La possibilité de restaurer des matériaux pour leur donner une seconde vie est très enviable et pourraient profiter à l'ensemble de la population - locataires ou propriétaires qui ont un petit projet à réaliser. Toutefois, il est difficile, voire impensable pour une seule entreprise de prendre en charge une telle initiative puisque des installations propices à ce genre de travail et des coûts de main d'œuvre sont à considérer. La revente des matériaux à très bas prix et l'organisation de corvées de bénévoles pourraient toutefois supporter une partie des opérations.

² Simple tel que démonter les pièces, enlever les clous ou les visses, sabler, scier en morceaux de taille standard. Exclut le décapage et la manipulation de produits toxiques.

Mesure 5 – Développer de nouvelles filières de valorisation à l'écocentre
Objectif 5 – Poursuivre les efforts de détournement de matière de l'enfouissement

Si les zones de dépôt à l'écocentre étaient divisées en deux (restauration complexe ou impossible d'un côté et réemploi avec restauration simple de l'autre), alors il serait intéressant de donner accès aux personnes et entreprises qui observent la réglementation applicable à la circulation sur chantier de construction (ASP Santé et sécurité sur chantier de construction + port des équipements de protection individuel). Par exemple, des membres de La Couverte pourraient récupérer des matériaux encore beaux et utilisables dans la fameuse « pile de bois » de l'écocentre et en faire une source d'approvisionnement pour ses petites interventions. Cette initiative est simple en elle-même, mais pourrait aussi impliquer de la sensibilisation et de l'accompagnement auprès des visiteurs de l'écocentre moment du tri et se joindre à la création d'infrastructures tels qu'un toit pour protéger le bois des intempéries et un espace pour la restauration tel que proposé précédemment.

Orientation 2 - Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de GMR sur le territoire

Mesure 10 – Encourager les mesures permettant une gestion intégrale de la matière résiduelle lors de nouvelles constructions ou de rénovations
Objectif 10 – Œuvrer en prévention et s'assurer que la GMR s'intègre dans la planification

- Récompenser le tri à la source des entreprises en CDR en créditant les frais d'élimination.
- Donner accès à des conteneurs pré-divisés pour faciliter le tri à la source chez les particuliers, mais aussi pour les PME.

Mesure 11 – Mettre en place une tarification incitative pour la GMR sur l'ensemble du territoire
Objectif 11 – Favoriser les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles

Encourager le tri à source des résidus des CDR par les entrepreneurs en offrant un crédit substantiel sur les frais d'élimination.

Par exemple, La Couverte aimerait créer des divisions à même sa remorque dompeur afin de trier les matériaux et de décharger par étape. Toutefois, le temps supplémentaire requis pour la GRM effectuée en amont sera assumé par nos membres utilisateurs. Il serait donc pertinent et favorable de ne pas charger les frais d'éliminations lorsque le tri est déjà fait. Cette initiative touche également les mesures # 4 - 5 - 10 - 11 - 27

Offrir des subventions pour des contrats de déconstruction sélective.

Orientation 3 – Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition

Mesure 18 – Mettre en place des projets pilotes de gestion et de valorisation des CRD dans la MRC

Objectif 18 – Identifier la solution la plus adaptée à la réalité du territoire

Permettre aux entreprises ayant la main d'œuvre et les compétences pour le faire d'organiser des corvées de restauration.

Développer des infrastructures dédiées à la restauration et à l'entreposage des matériaux réutilisables.

Embauche d'une équipe permanente pour mettre de côté les pièces réutilisables, les restaurer et les entreposer.

Mesure 19 – Développer de nouvelles filières de valorisation des CRD

Objectif 19 – Pérenniser un service de gestion des CRD

Ajout d'un espace pour la récupération des boiseries et moulures avec une valeur patrimoniale
Ajout d'un espace pour la récupération des portes et fenêtres pour éviter qu'elles se brisent lors du dépôt.

Ajout d'un de récupération d'électroménagers pour réparation

Orientation 5 – Sensibiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle

Mesure 27 – Offrir et mettre de l'avant des initiatives et des projets portant sur le réemploi et le recyclage

Objectif 27 – Rendre accessibles les bonnes pratiques

Permettre davantage de tri à la source à l'écocentre et sur les chantiers et rendre disponible les matériaux encore utilisables afin de stimuler l'intérêt pour la valorisation.

Offrir une assistance aux visiteur.euse.s de l'écocentre afin de les orienter à travers les différentes zones de dépôt.

Capsules vidéo éducatives sur la déconstruction sélective et les directives à suivre pour assurer la valorisation des matériaux dont les citoyen.ne.s sont prêt.e.s à se départir.

Conclusion

La Couverte est encore une jeune organisation et la pénurie de main-d'œuvre est un enjeu qui menace continuellement la stabilité et l'efficacité de notre équipe. À travers le développement des menus travaux, nous espérons pouvoir maintenir un minimum d'emplois à temps plein et ainsi poursuivre le développement de différents projets connexes qui nous tiennent à cœur, notamment en lien avec l'éducation populaire et l'éco-responsabilité.

Tel que mentionné, les menus travaux sont aussi une belle occasion de valoriser des résidus CDR pour en faire profiter les personnes âgées et diminuer leur facture par le réemploi de matériaux.

Nous avons envie de nous impliquer davantage au niveau social et environnemental et nous sommes prêts à agir de concert avec les municipalités et la MRC en tant qu'entrepreneur social pour mettre sur pied des pratiques structurantes qui pourront aussi être adoptées par les entrepreneurs conventionnels par la suite. À ce stade-ci de notre développement, il est encore impensable pour nous de s'immobiliser, c'est pourquoi la participation de la MRC dans la construction d'infrastructures publiques et partagées ou dans la mise à disposition de lieux dédiés à l'entreposage ou à la formation nous aiderait grandement à pousser nos idées et nos projets.

Démolition et déconstruction

Concernant la démolition et la déconstruction, nous croyons qu'il y a moyen de le faire intelligemment et de planifier ce type de travaux en amont pour récupérer un maximum de résidus. Nous pourrions éventuellement agir comme entrepreneur spécialisé sous-traitant sur ce genre de projet, notamment sur des contrat de déconstruction sélective³. Toutefois, le temps passé à planifier, déconstruire et trier représente des coûts de main d'œuvre et autant de freins que les frais de transport et d'entreposage des matériaux par la suite. En ce sens, nous croyons que des crédits d'impôt ou des «tarifications incitatives» pourraient encourager les propriétaires ou promoteurs immobiliers à envisager cette option.

Nous tenons toutefois à insister sur le fait que la démolition et la déconstruction devraient être envisagées **en dernier recours**, lorsque le bâtiment est irrécupérable et que la structure menace de s'effondrer, et ce, que les matériaux soient en grande partie valorisés ou non.

Il est presque toujours préférable de rénover que de déconstruire pour reconstruire du neuf.

En effet,

« pour avoir une véritable idée du rendement énergétique d'un bâtiment, il est nécessaire d'en faire l'analyse sur l'ensemble de son cycle de vie. Il s'agit de mesurer les répercussions sur l'environnement de chaque étape de la vie d'un bâtiment, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à son enfouissement.⁴ »

Nous tenons donc à réitérer notre intérêt dans la préservation du patrimoine bâti et des travaux de rénovation à la fois respectueux de l'histoire du bâtiment et de l'environnement. Nous profitons de

³ «[...] qui consiste à retirer successivement les composantes d'un bâtiment afin d'en récupérer un maximum d'éléments réutilisables et recyclables pour d'autres chantiers.» Cette dernière est toutefois vaine si les matériaux retirés ne peuvent être réemployés dans un projet ou s'il n'y a pas un réseau structuré de réemploi des matériaux. Cela requiert des bons outils d'inventaire, d'entreposage et de commercialisation de même que des mécanismes efficaces pour créer le pont entre l'offre et la demande. *Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)* (RECYC-Québec, 2018) ; consulté en ligne le 16/03/2023 : <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-crd.pdf>

⁴ *ET SI LE BÂTIMENT LE PLUS ÉCOPRESPONSABLE ÉTAIT DÉJÀ CONSTRUIT?* (ALIAS, Jacinthe; soutien au mandat en patrimoine chez Culture Bas-Saint-Laurent, 2023). Article consulté en ligne le 17/03/2023

cette tribune pour mettre en garde les élus et les membres du conseil **contre un engouement pour la déconstruction justifié et justifiable par la possibilité de procéder de manière éco responsable à la récupération ou à la revalorisation des matériaux ou encore par la fausse promesse de compenser l'émission de GES d'une construction neuve par le caractère éco énergétique du nouveau bâtiment.** (Voir Écobâtiment et André Bourassa architecte, *Valoriser les bâtiments existants: un levier pour le développement durable*, Québec, Écobâtiment, 2019)

La diminution des résidus à la source et les principes de la décroissance demeurent la pierre angulaire d'une bonne stratégie collective pour l'avenir. En ce sens, les propriétaires devraient être incités par des mesures politiques à assurer l'entretien préventif leurs immeubles avant que ceux-ci ne deviennent trop endommagés, évitant ainsi des projets de démolition et de reconstruction qui appauvrissent le patrimoine bâti collectif et qui auront pour effet d'accélérer la gentrification dans un contexte d'inflation et de crise du logement.

Enfin, pour ce qui est des bâtiments d'envergure comme par exemple Les Ateliers Saint-Louis, La Couverte presse les élu.e.s de soutenir les initiatives citoyennes visant la rénovation progressive et l'occupation transitoire de ces lieux par opposition à la démolition de bâtiments patrimoniaux qui ont tout le potentiel d'offrir des espaces de travail et de rassemblement de différents groupes. Nous sommes persuadé.e.s qu'en redonnant accès à de tels lieux, la MRC et la ville de Rimouski participerait à animer non seulement des milieux de vie existant en marge des impératifs de consommation, mais aussi un fort sentiment d'appartenance et de solidarité entre les organisation qui sont actuellement forcés de limiter leurs activités et de se débrouiller de manière individuelle.

Annexe A - Fondements idéologiques à l'origine du projet La Couverte

Décroissance⁵ : restauration et réutilisation de ce qui est déjà là ...

Autonomie collective

Éducation populaire et partage d'expertise pour une société plus autonome et résiliente et une communauté capable de fonctionner de manière indépendante.

Convivialité⁶

Accessibilité aux ressources humaines, matérielles et financières; facilité dans les échanges et les opérations; rapports positifs et mutuels entre les personnes et les organisations.

Biens communs

Mise en commun des outils, des matériaux, des lieux de vie et de travail ; partage ; entraide⁷ ; accessibilité ; lien social ; décroissance ; alternative à la surconsommation et à l'individualisme.

Écologie profonde ou Écosophie⁸

Reconnaissance des limites du concept de croissance infinie sur lequel se base le régime capitaliste; revalorisation de la nature pour elle-même et non en tant que fournisseur de bien matériels pour l'espèce humaine; décentralisation de l'humain ; reconnaissance de l'interdépendance des écosystèmes ; priorisation de la biodiversité et de la prospérité de l'ensemble des espèces vivantes par rapport à la concentration des richesses.

Repolitisation

«Le travail comme prise de position écologique et libertaire.[...] Parce que la pratique de l'entraide revendiquée par les chantiers participatifs prend place dans une dénonciation plus large de la marchandisation de l'ensemble des secteurs de la vie, la participation bénévole et l'échange de savoir-faire sont investis d'une portée politique critique que n'avait pas l'ancienne entraide villageoise.»⁹

Démocratie directe

Structure horizontale de rapports égalitaires encourageant l'agentivité et la participation des individus au profit du collectif autogéré.

⁵ GIACOMO D'ALISA, FEDERICO DEMARIA ET GIORGOS KALLIS (2015) «Décroissance vocabulaire pour une nouvelle ère» Écosociété. <https://ecosociete.org/livres/dcroissance>

⁶ Dans *La convivialité* (1973) IVAN ILLICH suggère une société où les outils sont utilisés par tous, intégrés et partagés, où les personnes sont libres de produire des biens par eux-même, de les échanger et de les partager en dehors du marché et du «monopole radical» de l'industrie.

⁷ Voir l'Entraide, un facteur de l'évolution (1902) par PIERRE KROPOTKINE.

⁸ Concept défini par ARNE NAESS (1912), philosophe norvégien internationalement reconnu comme l'un des rares penseurs de l'écologie à avoir exercé une influence décisive sur des milliers d'activistes dans le monde ainsi que sur le cours général des politiques publiques en matière d'environnement.

⁹ GENEVIEVE PRUVOST « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs : la politisation du moindre geste », *Sociologie du travail* [En ligne], Vol. 57 - n° 1 | Janvier-Mars 2015, mis en ligne le 23 janvier 2015, consulté le 21 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/1819> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sdt.1819>
Voir aussi Draperi, Jean-François, « Pour un renouveau du projet politique du mouvement coopératif », *Vie Économique*, 3(4), 2012 : 1-10.

Municipalisme ¹⁰

Mobilisation citoyenne et communautaire pour faire face aux enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux de notre époque; repenser la ville et les villages comme autant d'espaces politiques à échelle humaine où des actions concrètes peuvent produire du sens, de la justice sociale et dynamiser l'espace privé et / ou public.

Le Care ¹¹

Accueillir la vulnérabilité ; créer un espace et du temps pour prendre soin les un.e.s des autres sur la plan psychologique, physique et relationnel ; redistribution équitable de la charge mentale au sein du collectif ; ensemble des actions quotidiennes réalisées pour le bien être de soi et des autres souvent ni reconnues, ni rémunérées.

¹⁰ Mise en œuvre locale de l'écologie sociale élaborée par le théoricien communiste libertaire et écologiste politique américain MURRAY BOOKCHIN. Voir également le plus récent essai «À nous la ville. Traité de municipalisme» par JONATHAN DURAND FOLCO (2017)

¹¹ Voir JOAN TRONTO (1993) «Un monde vulnérable. Pour une politique du care.»

5.5 Annexe E – Mémoire du CIBLE

**Sensibiliser à la réduction à la source:
la contribution de l'éducation à l'écocitoyenneté
à la gestion des matières résiduelles
de la MRC de Rimouski-Neigette**

Mémoire déposé par le CIBLES



à la MRC de Rimouski-Neigette
dans le cadre des consultations du
Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029
17 mars 2023

Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social - CIBLES
60, rue de l'Évêché Ouest, local B-314
Rimouski (Québec) G5L 4H6
Téléphone : 418 723-1880 poste 2495

(1) De l'importance des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation à la réduction à la source dans le cadre du PGMR

Comme organisme dédié à l'éducation écocitoyenne et œuvrant sur le territoire de Rimouski-Neigette depuis plusieurs années, le CIBLES est à même de constater l'importance des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) pour inciter les individus à tendre vers une consommation plus responsable générant moins de déchets.

A l'instar du *Panel citoyen sur la réduction des déchets au Québec* présenté à Recyc-Québec en juin 2022 par l'Institut du Nouveau Monde (INM, 2022), nous considérons que:

"Véritables clés de tout changement, (...) l'éducation et la sensibilisation à la réduction, au réemploi et à la consommation responsable doivent être au cœur de la stratégie pour réduire nos déchets au Québec. Pour nous, c'est grâce à l'éducation que nous pourrions devenir des consommatrices et consommateurs pleinement informés, et que nos industries, nos organisations et nos gouvernements seront pleinement interpellés pour répondre aux défis et mesures à mettre en place pour faire la différence."

Cette importance des activités ISÉ doit se refléter tant dans la planification territoriale de la GMR que dans les budgets alloués à leur déploiement. Or, dans son rapport intitulé "L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes" rendu public en janvier 2022 le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) souligne l'importance d'investir dans les activités ISÉ à la GMR au Québec, mais également le fait que les budgets alloués pour sensibiliser la population sont presque inexistantes (BAPE, 2022: 190). Le Groupe Bouffard, notamment, y plaide pour des investissements plus substantiels. L'orientation 05 du rapport du BAPE, "L'information et la sensibilisation: des outils essentiels" (BAPE, 2022: 612) affirme que l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISE) sont essentielles afin de convaincre les individus d'adopter spontanément, ou grâce à des incitatifs, des pratiques durables.

(2) Au-delà de l'information: sensibiliser et éduquer à la réduction à la source

Si l'information concernant la réduction à la source, la réutilisation et le tri des matières recyclables et compostables est essentielle, il convient de ne pas oublier la sensibilisation et l'éducation.

Dans son mémoire déposé au BAPE (DM46) sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, l'organisme Québec'ERE (spécialisé en éducation relative à l'environnement - ERE) remarque que:

"Par le passé les municipalités ont informé (I) mais elles ont très peu investi en sensibilisation et éducation (SÉ), particulièrement depuis 2012. [À titre d'exemple,] sans être suffisamment soutenus financièrement dans cet effort, les milieux scolaires n'ont toujours pas les moyens financiers pour se faire accompagner dans la mise en place de moyens durables visant une saine gestion de leurs matières résiduelles."

De la même manière, dans Rimouski-Neigette, le projet de PGMR 2023-2029 (p. 52-53) fait état dans son bilan de plusieurs actions ISÉ, mais principalement axées sur le volet information: campagne publicitaire, ligne Info-Bac, production de dépliants et publications dans les journaux locaux. Le plan d'action proposé souligne l'importance des activités ISÉ (p. 89). Il propose toutefois principalement des actions de communication et d'information: création de contenus, infolettre et autres publications.

Bien que ces mesures d'information soient essentielles pour atteindre les objectifs fixés, elles ne sont à notre avis pas suffisantes pour **sensibiliser et éduquer** la population à la réduction des matières résiduelles.

En effet, la Coalition Éducation Environnement Écocitoyenneté (Centre'ERE / UQAM) - dont le CIBLES est membre - fait valoir que "**l'apport de connaissances associé à la transmission de codes de comportements ne suffit pas à transformer le rapport personnel et collectif à l'environnement. Il peut même s'en suivre une certaine lassitude sociale.**" En effet, même si les campagnes de communication et de marketing social peuvent être des stratégies appropriées, on remarque qu'elles induisent "des changements trop souvent ponctuels, partiels, superficiels et parfois éphémères". Les recherches récentes menées en éducation relative à l'environnement ont mis en lumière "l'importance de promouvoir le **développement de compétences fondamentales, intégrant un savoir, un vouloir et un pouvoir-agir**, qui incitent chacun à s'inscrire de façon proactive comme acteur à part entière des changements qui s'imposent. (CEEE, 2022)". La figure 1, à la page suivante, schématise l'éducation à l'écocitoyenneté et illustre l'importance de travailler non seulement sur le savoir-agir (ex: les compétences techniques liées au tri), mais également sur les **capacités** (pouvoir-agir) et l'**engagement** (vouloir-agir).

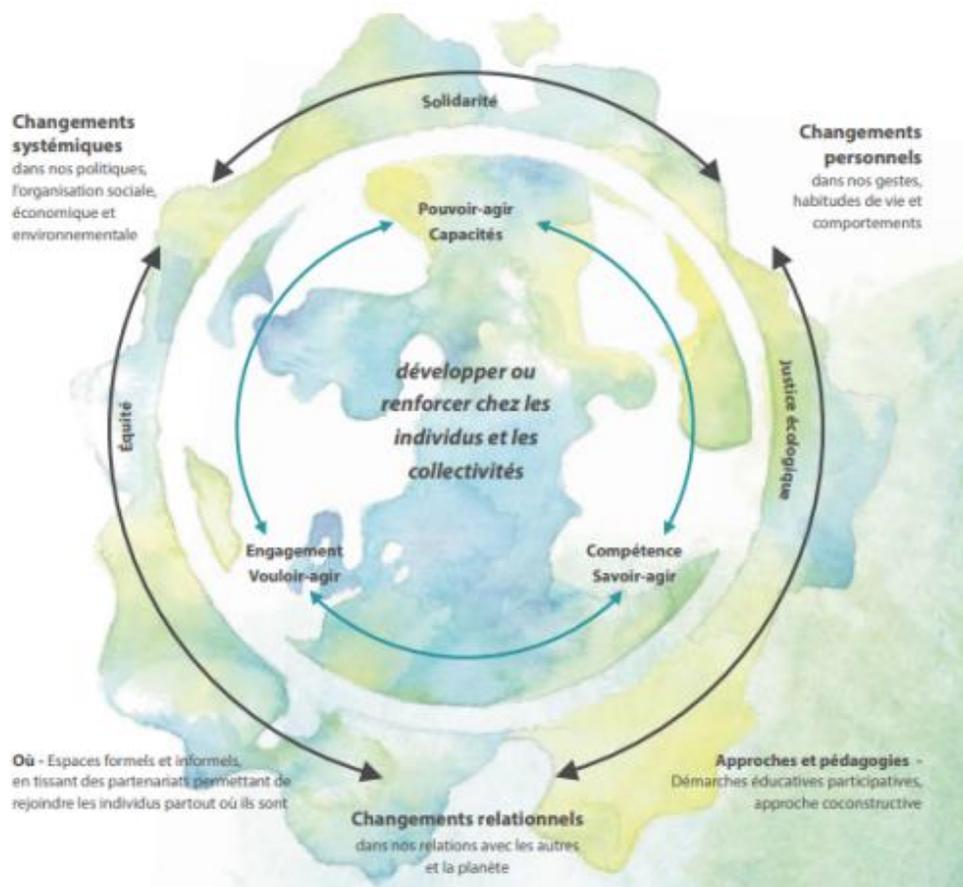
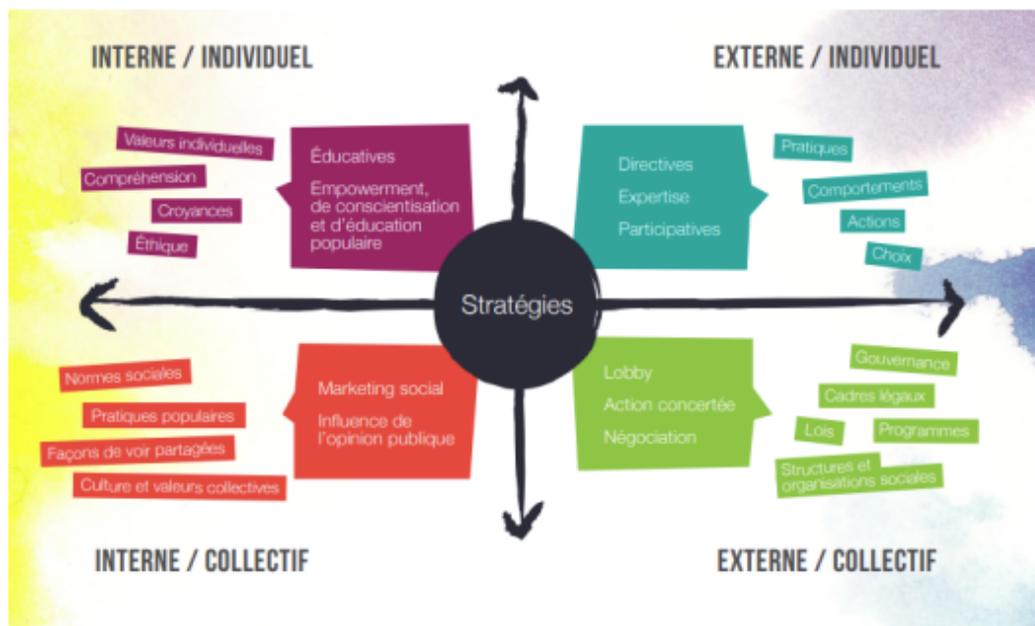


Figure 1 - Éducation à la citoyenneté mondiale - Mettre le monde en mouvement

Tiré de : AQOCI, 2019. "Éducation à la citoyenneté mondiale: cadre de référence de l'AQOCI. En ligne.

Si nous sortons du champ d'expertise de l'éducation relative à l'environnement et regardons plutôt du côté de celui du **développement des collectivités**, les constats sont similaires: pour induire un changement chez les individus et au sein d'une communauté, les stratégies de marketing social ne sont pas suffisantes. Pour être efficaces, elles doivent être combinées à d'autres stratégies, notamment des stratégies éducatives, d'empowerment et de conscientisation (réf. figure 2 ci-après).



Agir sur les individus (section du haut)

- Aspects internes (à gauche) : valeurs, perspective, compréhension, croyances
- Aspects externes (à droite) : comportements, actions, pratiques

Agir sur la collectivité ou la société (section du bas)

- Aspects internes (à gauche) : normes sociales, valeurs collectives plus dominantes
- Aspects externes (à droite) : lois, programmes, infrastructures, mesures sociales

Figure 2 - Les dimensions du changement et les stratégies associées

Tiré de: Communagir, 2018. "L'engagement: condition essentielle pour mener des changements collectifs." En ligne.

Comme organisme régional d'éducation à l'écocitoyenneté mondiale basé à Rimouski, le CIBLES a réalisé au cours des dernières années différentes activités de sensibilisation et d'éducation à la réduction des matières résiduelles, dont notamment l'animation d'ateliers éco ludiques dans les camps de jour ruraux à l'été 2022. Toutefois, jusqu'à maintenant, faute d'un financement dédié, il n'a pas été en mesure de mener une campagne complète et structurée.

(3) L'enjeu des déchets: un levier pour le développement d'une écocitoyenneté plus globale

L'enjeu des déchets est à notre avis une opportunité à saisir pour développer l'écocitoyenneté - et donc notamment inciter à des comportements écoresponsables qui dépassent la question GMR - auprès de la population de Rimouski-Neigette.

Chez les élèves du primaire par exemple, le déchet incarne souvent à lui seul toute la question de la pollution des milieux naturels, voire l'ensemble des problèmes environnementaux actuels. En effet, lorsque nous interrogeons les jeunes sur l'état de santé de la planète durant nos animations scolaires, c'est d'abord la présence de déchets dans les espaces publics - cour d'école, parcs, rues - qui est citée

comme problématique. Si cette idée peut paraître naïve lorsqu'on connaît l'ampleur et la complexité de la situation, elle est toutefois révélatrice du **rôle de "porte d'entrée" que peut jouer la GMR dans le développement de l'écocitoyenneté des jeunes et du grand public**. Portion visible de l'iceberg, notre surproduction de déchets peut et doit nous amener à entamer une réflexion critique sur notre rapport à la consommation dans un contexte mondial marqué par la crise climatique, l'effondrement de la biodiversité et les inégalités croissantes.

Sans être moralisatrice ou culpabilisante, l'éducation à l'écocitoyenneté vise à développer notre **sentiment d'appartenance** - à notre communauté, à notre territoire, à notre monde - et de **responsabilité collective** qui mène vers l'**engagement**. Cette approche permet d'approfondir et d'enrichir le sens nos activités éducatives et de sensibilisation à la réduction des déchets: elle met en relief l'interdépendance des êtres vivants, questionne notre rapport à la nature, illustre en quoi les 3RV permettent d'agir individuellement mais aussi comment, comme citoyen.ne.s, collectivement, nous pouvons interpeller les décideurs afin d'obtenir des changements en faveur de la transition socioécologique qui s'impose.

(4) Recommandations

Basées sur ces prémisses, nous formulons 3 recommandations afin d'enrichir et de bonifier la proposition de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 soumise à la consultation:

RECOMMANDATION 1 - Recentrer le message sur la réduction à la source et la consommation responsable plutôt que sur le tri des matières

Le rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes (2022: 504) souligne que la réduction à la source est le "maillon faible" de la stratégie du gouvernement et conclut que le message doit être recentré, "non plus sur le bon geste de recyclage, mais sur la **consommation responsable**". C'est le virage qu'a entrepris Recyc-Québec et nous croyons qu'il devrait se refléter davantage dans le PGMR de Rimouski-Neigette.

Partant de la logique que "le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas", il faut que le discours des organisations municipales et gouvernementales s'ajuste et cible la racine du problème, à savoir la surconsommation et la surproduction. La fermeture - temporaire ou permanente - de certains marchés d'exportation des matières recyclables a mis en exergue les limites et les failles de notre modèle: il est plus que temps de **mettre véritablement en application la hiérarchie des 3RV et de centrer nos interventions et nos messages sur la réduction**.

Seule mesure du plan d'action visant spécifiquement la sensibilisation, la **mesure 23** (sensibiliser sur l'importance du tri à la source) gagnerait à être libellée comme suit: "**Sensibiliser et éduquer à l'importance de la réduction à la source et de la consommation responsable**" et être déplacée sous l'orientation 5 (sensibiliser). Par ailleurs, certaines mesures bénéficieraient d'inclure la consommation responsable et la réduction à la source à leurs actions afin d'atteindre leur objectif. Par exemple, pour la mesure 16 (outils de valorisation locale pour les encombrants), pourrait-on favoriser et encourager la réparation des encombrants (lien avec la mesure 27) avant de les valoriser?

Il faut souligner que plusieurs mesures déjà proposées dans le PGMR concernent la réduction à la source: nommons par exemple la mesure 3 (partage matériel/outils), la mesure 6 (gaspillage alimentaire), la mesure 22 (promouvoir des bonnes pratiques concernant les infrastructures de GMR), les mesures 24 et 26 (amélioration de la performance et diminution de certains gisements de matières particulières) et finalement la mesure 27 (favoriser la réparation et le réemploi de biens). Il faudrait simplement s'assurer de recentrer ces mesures et leurs activités d'ISÉ associées autour de ce principe et lorsque possible - et cela nous mène à notre deuxième recommandation - intégrer non seulement des activités d'information, mais également de sensibilisation et d'éducation.

RECOMMANDATION 2 - Proposer des activités ISÉ qui font davantage de place à la sensibilisation et à l'éducation

Comme nous l'avons exposé plus haut, nous sommes d'avis que même si l'information sur la GMR est essentielle, elle n'est pas suffisante pour induire des changements profonds et durables dans les comportements des citoyen.ne.s, notamment parce qu'elle ne s'attarde pas suffisamment aux dimensions relationnelles et systémiques.

Nous recommandons de bonifier le plan d'action afin d'y inclure **davantage d'actions liées à la sensibilisation et l'éducation**. Concrètement, nous proposons d'abord de **mieux distinguer les orientations 4 et 5**, à savoir "augmenter le partage d'information sur les services offerts" et "sensibiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle" de manière à orienter davantage cette dernière sur des mesures qui visent à **sensibiliser et éduquer**.

Pour atteindre ses objectifs, la mesure 23 (alignée sur la réduction et déplacée sous l'orientation 5) pourrait également être enrichie par davantage d'actions, notamment l'offre d'**animations dans les camps de jour, les milieux scolaires, communautaires et professionnels, les bibliothèques ou les parcs**. En effet, si la sensibilisation lors d'événements sportifs, culturels ou autres est importante, les interventions courtes de type kiosque ou brigade d'information sur le tri ont leurs limites: elles sont souvent axées sur la transmission d'informations (savoir-agir) et permettent rarement d'avoir un impact durable sur l'engagement (vouloir-agir) en faveur de la réduction des déchets.

Plusieurs mesures du PGMR contiennent déjà des activités d'information et bénéficieraient directement ou indirectement d'une plus grande offre d'activités de sensibilisation et d'éducation: mentionnons par exemple l'organisation de **visites au site d'enfouissement** (mesure 22) qui peut également être une activité de sensibilisation si elle est précédée et/ou suivie d'une animation adaptée.

Enfin, dans l'éventualité de la reformation d'une **brigade verte** sur le territoire (mesure 25), il pourrait être intéressant que celle-ci bénéficie d'un atelier de formation en éducation à l'écocitoyenneté en plus de leur formation sur la gestion des matières résiduelles.

RECOMMANDATION 3 - Intégrer des critères d'écoresponsabilité dans le choix des projets et des événements soutenus par la MRC de Rimouski-Neigette

Nous croyons que l'éducation se fait également en montrant l'exemple et en normalisant dans l'espace public de nouvelles pratiques et comportements. Bénéficier d'un environnement favorable à la réduction des déchets - par exemple lorsqu'on participe à un festival dans notre municipalité ou à une petite fête de quartier - nous permet aussi comme citoyen.ne d'accroître notre pouvoir d'agir face à des enjeux comme la surproduction de déchets. Dans cet esprit, il serait important que les événements et autres projets soutenus par la MRC de Rimouski-Neigette soient en cohérence avec les objectifs du PGMR et contribuent à la réduction à la source. Pour y parvenir, **des critères d'écoresponsabilité pourraient être ajoutés à la grille de sélection des projets.**

Le Conseil québécois des événements écoresponsables propose d'ailleurs une série d'indicateurs en écoresponsabilité événementielle à destination des municipalités et bailleurs de fonds du Québec. Tout comme le CQEER, nous considérons que les organisations municipales "gagneraient à se doter d'indicateurs harmonisés pour collecter des données comparables sur les événements et, éventuellement, pour exiger des actions concrètes et des résultats de la part des organisateurs d'événements" (CQEER, 2022).

À notre avis, l'objectif lié à la mesure 25 (assurer un tri adéquat lors d'événements à grand déploiement) devrait cibler aussi une réduction des matières générées. Par exemple, les verres en consigne (de type cupko) sont de plus en plus répandus lors des grands festivals: pourquoi ne pas inciter les organisateurs d'événements à opter pour ce type d'alternative, par l'accompagnement (conseil, aide technique), le financement (critère pour un appui financier de la MRC), voire le prêt du matériel nécessaire (acquisition d'un lot de verres disponible pour l'ensemble des événements)? L'exemple de l'[Éco-Kit](#) (prêt gratuit d'un ensemble de vaisselle réutilisable) de la RIDT (Témiscouata) est également intéressant. Vaisselle lavable, îlot de tri à 3 sections, nappes, serviettes de table et décorations réutilisables: lors d'événements de petite ou grande envergure, rendre accessibles à la population et aux organisations du territoire des alternatives au tout-jetable facilite grandement l'implication des personnes organisatrices en faveur de la réduction des déchets.

De manière plus large, l'ensemble des planifications et politiques territoriales devraient être arrimées à cet objectif de réduction des déchets. Le fait que le plan d'action en agriculture urbaine (PAU) de Rimouski-Neigette inclut l'objectif de soutenir les pratiques visant une saine gestion des matières résiduelles en le liant à des actions spécifiques du PGMR est un excellent exemple de transversalité et de cohérence. Suivant cette même logique, est-ce que la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie 2023-2024 pourrait intégrer l'environnement non plus comme un champ d'intervention parmi d'autres mais comme l'une des priorités transversales (écoresponsabilité / développement durable)?

En conclusion

À travers ce mémoire, nous espérons avoir pu vous sensibiliser à l'apport possible de l'éducation à l'écocitoyenneté dans le Plan de gestion des matières résiduelles de Rimouski-Neigette. En axant davantage sur la réduction à la source et la consommation responsable, en faisant plus de place aux actions de sensibilisation et d'éducation et en intégrant des critères d'écoresponsabilité dans les événements et projets soutenus par la MRC, nous sommes d'avis que l'atteinte des objectifs du PGMR sera grandement facilitée.

Pour les besoins de l'exercice, vous comprendrez que notre mémoire a porté sur les aspects qui selon nous méritent d'être revus et bonifiés, mais nous avons aussi noté de nombreuses mesures et actions très intéressantes. En particulier, nous saluons celles qui impliquent le **soutien aux initiatives citoyennes et entrepreneuriales** en faveur de la réduction des déchets (mesures 3, 4 et 27 notamment): ce type de mesures permet l'émergence et la consolidation de projets citoyens comme l'Outilserie et les Cafés réparation - des projets essentiels qui vont dans le sens de la nécessaire transition socioécologique.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce mémoire et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Solidairement,

L'équipe du CIBLES

(5) Références

AQOCI, "Éducation à l'écocitoyenneté mondiale - cadre de référence de l'AQOCI". 2019. [En ligne](#).

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, "Rapport du BAPE 364 - L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Québec", 25 janvier 2022, [En ligne](#).

Coalition Éducation Environnement Écocitoyenneté, "Saviez-vous que?" 2022. [En ligne](#).

Communagir, "L'engagement: condition essentielle pour mener des changements collectifs.", 2018. [En ligne](#).

Conseil québécois des événements écoresponsables, " Indicateurs en écoresponsabilité événementielle ", 2022. [En ligne](#).

INM, « Avis du panel citoyen sur la réduction des déchets au Québec ». Montréal, 14 juin 2022. [En ligne](#).

Québec'ERE, "Environnement et développement durable: Un force: des citoyens éduqués et engagés pour l'élimination des résidus ultimes". Mémoire déposé au BAPE le 13 mai 2021. [En ligne](#).

MRC de Rimouski-Neigette, Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029. [En ligne](#).